

Information préalable :

Ce document expose les démarches à effectuer auprès de l'organisme certificateur PROMOTELEC.

Pour les particuliers il existe également un autre organisme certificateur : **CEQUAMI**. Ce dernier en revanche, ne traite pas directement avec les particuliers mais uniquement avec les entreprises qui ont en charge la maîtrise d'œuvre globale de la construction (architecte,...). Les auto-constructeurs et les particuliers qui contractent directement avec des entreprises de construction ne sont donc pas pris en charge par ce certificateur.

De plus, CEQUAMI ne traite que des labellisations BBC-Effinergie Rénovation lorsque le particulier fait appel à un professionnel qui a obtenu la certification NF Maison Rénovée. Actuellement très peu de professionnels sont détenteurs de cette certification (et aucun en Languedoc-Roussillon), la démarche de labellisation auprès de cet organisme ne sera donc pas détaillée dans ce document. Plus d'informations sur : <http://www.mamaisonrenoveecertifiee.com>

⇒ Choisissez un Expert en Rénovation Energétique (ERE)

Faites votre choix au travers de la liste des professionnels certifiés ERE :

<http://www.promotelec.com/trouver-un-professionnel>

L'ERE va vous accompagner tout au long de votre projet de rénovation performante afin de le mener à bien jusqu'à la labellisation BBC-Effinergie Rénovation. Pour cela :

- Il réalise l'**étude thermique** réglementaire initiale (avant travaux) et projetée (après travaux). Si le projet de départ n'est thermiquement pas performant, il lui est également possible de réaliser une optimisation thermique dynamique, étude plus poussée, permettant d'ajuster au mieux votre projet pour atteindre les exigences du label BBC-Effinergie Rénovation. (Voir remarque étude thermique, ci-dessous.)
- Il effectue les **démarches auprès de PROMOTELEC**.
- Il vous apporte une **assistance en cours de chantier**. Il est ainsi possible de prévoir des visites lors du chantier, un pré-test d'étanchéité à l'air, ainsi qu'une réunion d'information sur l'étanchéité à l'air regroupant l'ensemble des artisans.

Prévoir entre 1 200 et 2 000 € TTC pour l'ensemble, selon le niveau d'accompagnement souhaité.

Remarque : l'étude thermique.

L'étude thermique est réalisée par l'ERE. Elle détermine si votre maison respecte les exigences du label BBC-Effinergie Rénovation d'un point de vue des consommations, qui une fois votre habitation rénovée, ne doivent pas excéder **64 kWh/m²SHON.an à Montpellier** (variable selon la zone géographique, voir encadré page suivante). Cette consommation en énergie primaire (Cep) comprend le chauffage, l'éventuel refroidissement, la ventilation, les auxiliaires (circulateurs de chauffage par exemple), la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage.

Calcul de la consommation à respecter :

$$\text{Cep} \leq 80 \times (a+b)$$

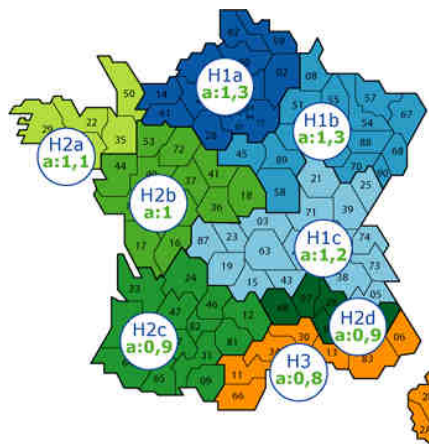
« a » selon la zone climatique

« b » selon l'altitude

| Altitude | Coefficient b |
|-----------------------|---------------|
| ≤ 400 mètres | 0 |
| > 400 et ≤ 800 mètres | 0,1 |
| > 800 mètres | 0,2 |

Exemple pour Montpellier :

$$\text{Cep} = 80 \times (0,8 + 0) = 64 \text{ kWhep/m}^2.\text{an}$$



Remarque : contractualisez avec l'ERE la notion de labellisation.

Il est nécessaire d'**inclure dans le contrat** conclu avec l'ERE assurant la maîtrise d'œuvre globale, la **notion de labellisation BBC-Effinergie Rénovation** de votre habitation. Sans cela, vous n'aurez aucun recours juridique en cas de non atteintes des performances énergétiques et/ou de non labellisation de votre habitation.

Vous allez trouver dans ce document les étapes d'une labellisation BBC-Effinergie Rénovation. Ces démarches sont prises en charges par l'ERE et doivent donc à ce titre être **clairement décrites et détaillées** dans le contrat. N'hésitez pas, par exemple, à y inclure une visite préventive de l'organisme de certification durant les travaux ou la prise en charge de la visite supplémentaire en cas de réserves majeures.

Contre-exemples : si dans votre contrat, il est simplement prévu « le projet atteindra le niveau BBC » ou « un test d'étanchéité à l'air sera réalisé » cela ne vous permettra pas, de façon certaine, sans démarches supplémentaires de votre part, d'être labellisé BBC-Effinergie Rénovation et de bénéficier des avantages fiscaux associés.

⇒ **Faites une demande de certification.**

Votre demande d'attribution dûment complétée est à retourner à PROMOTELEC (transmis par l'ERE) **avant que les travaux d'isolation n'aient commencé**, accompagnée des pièces suivantes :

- l'étude thermique réglementaire ;
- le descriptif des travaux de rénovation ;
- les certificats de performance thermique des matériaux isolants, fenêtres et équipements ;
- le plan d'accès au chantier ;
- le règlement du dossier : **prévoir entre 450 et 500 € TTC**, pour une maison individuelle.

A noter que PROMOTELEC se réserve le droit de vous demander toute pièce justificative complémentaire qui serait nécessaire à l'instruction du dossier.

Le tarif indiqué comprend :

- le traitement administratif et technique de votre dossier ;
- une visite de contrôle de fin de chantier ;
- la remise d'un diagnostic de performance énergétique.



La demande d'attribution est à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

PROMOTELEC - Service Client
8, rue Apollo, CS30505, 31241 L'UNION CEDEX

Ou par internet sur : www.labelrenovationenergetique.promotelec.com

La fiche de demande d'attribution à compléter est téléchargeable sur ce site.

⇒ **L'organisme certificateur analyse votre demande.**

L'organisme certificateur procède à :

- l'**examen administratif** : vérification des pièces exigées et des champs obligatoires de la demande d'attribution ;
- ainsi qu'à l'**examen technique** : vérification de l'étude thermique et de l'homologation des produits choisis (respect des certifications CSTB des matériaux, matériels reconnus par l'organisme certificateur). (Voir remarque « Titre V », ci-dessous.)

Ensuite l'organisme certificateur vous envoie un **courrier accusant réception de votre demande et validant votre projet**, accompagné d'une facture correspondant à votre commande.

Remarque : si votre projet fait l'objet d'un « Titre V ».

Dans le cas d'une demande de labellisation BBC-Effinergie, quelque soit le certificateur, si un système n'est pas pris en compte dans les règles de calcul de la réglementation thermique RT 2005 (exemple : procédés de chauffage ou d'isolation innovants), la commission titre V offre la possibilité de le prendre en compte sous réserve de justifications.

Vous devez faire une demande d'agrément de l'opération de construction à la commission Titre V.
[En savoir plus.](#)

⇒ **Les travaux peuvent commencer.**

La qualité de mise en œuvre est primordiale pour atteindre le label BBC-Effinergie Rénovation.

Tout particulièrement, l'aspect étanchéité à l'air du bâtiment.

L'organisme certificateur peut également faire une visite préventive à votre demande.
Prévoir de l'ordre de 250 € TTC.

La **déclaration de fin de chantier**, qui vous sera communiquée par l'organisme certificateur est à compléter et à leur retourner 3 semaines avant la fin des travaux.

⇒ Une visite du chantier est réalisée

Cette visite permet de vérifier la mise en œuvre des équipements et des matériaux, ainsi que le respect du cahier des prescriptions techniques et de ce qui a été initialement annoncé. A la réception de la déclaration de fin de chantier, PROMOTELEC programme une visite.

En cas de non-conformité :

- Réserves mineures :
elles peuvent être levées sur simple déclaration du maître d'ouvrage qui indique ce qui a été mis en œuvre pour répondre à ces réserves mineures.
- Réserves majeures :
elles nécessitent un passage du contrôleur de l'organisme certificateur pour vérifier que des réponses ont bien été apportées. C'est lui qui estime si les réserves peuvent être levées ou pas. Prévoir 500 € TTC pour cette visite supplémentaire.

⇒ Faites réaliser le test de perméabilité à l'air*.

Avant tout, il faut bien distinguer la ventilation d'un logement et son étanchéité. La ventilation est un phénomène volontaire et régulé afin de maintenir un air sain. L'étanchéité à l'air caractérise les fuites d'air parasites, responsable d'augmentation des consommations de chauffage.

Pour vérifier l'étanchéité à l'air d'un bâtiment, il existe un test avec une porte soufflante, **obligatoire**, pour tout logement à usage d'habitation souhaitant être labellisé BBC-Effinergie Rénovation.



En revanche, aucune valeur cible n'est préconisée, la perméabilité mesurée doit être inférieure ou égale à la valeur utilisée dans le calcul de la consommation de l'étude thermique.

Ce test doit être obligatoirement effectué par un opérateur autorisé dont la liste est disponible sur www.rt-batiment.fr.

Le rapport du test est à fournir à votre organisme certificateur.

Prévoir entre 500 et 700 € TTC pour une maison individuelle.

N'hésitez pas à prévoir un test préventif, lorsque la maison est hors d'air/hors d'eau. Cela permettra de ne pas attendre la fin du chantier pour faire les modifications nécessaires à l'obtention d'une bonne étanchéité à l'air. Contrairement au test final, il n'est pas obligatoire de faire réaliser ce test intermédiaire par un opérateur autorisé.

* : nommé également test d'étanchéité à l'air ou encore test d'infiltrométrie.

⇒ Le label BBC-Effinergie vous est attribué par l'organisme certificateur.

Lorsque la visite de fin de chantier et le contrôle d'infiltrométrie ont apporté entière satisfaction, et que les éventuelles réserves ont été levées, le label est attribué par l'organisme certificateur. De plus, le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de votre maison vous est remis.

En résumé :

1. Choisissez un Expert en Rénovation Energétique (ERE).

L'ERE va vous accompagner tout au long de votre projet de rénovation performante afin de le mener à bien jusqu'à la labellisation BBC-Effinergie Rénovation. Il réalisera notamment l'étude thermique réglementaire. Pour cela :

- il réalise l'étude thermique du projet ;
- il effectue les démarches auprès de PROMOTELEC. ;
- il vous apporte une assistance en cours de chantier.

Prévoir entre 1 200 et 2 000 € TTC, selon le niveau d'accompagnement souhaité.

2. Faites une demande de certification à PROMOTELEC.

Prévoir entre 450 et 500 € TTC.

3. L'organisme certificateur analyse votre demande.

PROMOTELEC procède à une analyse administrative et technique de votre dossier, puis vous envoie un courrier accusant réception de votre demande et validant votre projet. Compter un délai d'un mois.

4. Les travaux peuvent commencer.

La qualité de mise en œuvre est primordiale pour atteindre les exigences du label.

5. Une visite de chantier est réalisée.

En cas de non-conformité :

- les réserves mineures peuvent être levées sur déclaration de votre part en indiquant ce qui a été mis en œuvre pour répondre à ces réserves mineures ;
- les réserves majeures nécessitent un passage du contrôleur de PROMOTELEC. Prévoir 500 € TTC pour cette visite supplémentaire.

6. Faites réaliser un test d'étanchéité à l'air.

Ce test doit être obligatoirement effectué par un opérateur autorisé. Le rapport du test est à fournir à PROMOTELEC. Prévoir entre 500 et 700 € TTC pour une maison individuelle.

7. Le label BBC-Effinergie Rénovation vous est attribué par l'organisme certificateur.

Pour un coût global de 2 200 à 4 000 €.

Tarifs indicatifs - Décembre 2010



Pour en savoir plus :
Agence Locale de l'Énergie Montpellier
Tel : 04 67 91 96 91 - www.ale-montpellier.org

